

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

**Direction Générale des Services**

**OBJET :**

**Délégation de fonctions**

**Mme ADSHEAD-BOULE Eva  
6ème adjointe**

**ARRETE DU MAIRE**

Nous, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme ADSHEAD-BOULE Eva en qualité de 6ème adjointe en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que le Maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

**- ARRETONS -**

**Article 1** : Mme ADSHEAD-BOULE Eva, 6<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions en matière de :

- Arts, culture, bâtiments et équipements culturels ;
- Enseignement artistique, théâtre Jules Verne, médiathèque, école de musique ;
- Patrimoine culturel.

A ce titre, elle reçoit délégation de signature pour tous les documents administratifs, courriers, bons de commande, factures, certificats, actes unilatéraux, conventions et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation de fonctions.

**Article 2** : Monsieur le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à monsieur le préfet du Var et dont copie sera remise à monsieur le Trésorier Municipal. L'arrêté sera publié et affiché en mairie.

Bandol, le 14 AVR. 2026

Franck BERTONCINI,  
Maire de Bandol

